

## AR Prefecture

016-211601190-2026-03-03  
Reçu le 26/03/2026  
Publié le 26/03/2026

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
à Mme Laurence RODRIGUEZ,  
4<sup>ème</sup> adjointe au Maire**

\* \* \* \* \*

Le Maire de Dignac,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**Vu** le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026,

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au Maire,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Laurence RODRIGUEZ en qualité de 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire en date du 20 mars 2026,

**Considérant qu'il** est nécessaire pour la bonne administration de la commune de procéder à une délégation de fonctions du Maire au bénéfice de Mme Laurence RODRIGUEZ 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de fonctions à Mme Laurence RODRIGUEZ, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire pour exercer les attributions suivantes :

➤ **Associations :**

- Examen primaire des demandes de subventions,
- Gestion des salles communales,
- Suivi et accompagnement des associations communales et locales.

➤ **Affaires culturelles et sportives :**

- Organisation d'événements culturels ou sportifs,
- Gestion de la bibliothèque municipale.

➤ **Évènementiel :**

- Organisation des fêtes et cérémonies,
- Gestion des manifestations et inaugurations.

➤ **Communication institutionnelle :**

- Elaboration du bulletin municipal,
- Rédaction et diffusion des informations via l'application PanneauPocket et les réseaux sociaux,
- Supervision du site internet.

**ARTICLE 2** : L'adjointe déléguée pourra signer les courriers liés aux associations, aux affaires culturelles et sportives.

**ARTICLE 3** : La signature de Mme Laurence RODRIGUEZ sur les actes pris dans le cadre de ces délégations de fonctions et de signature devra être précédée de la mention « Par délégation du Maire, Laurence RODRIGUEZ, 4<sup>ème</sup> adjointe au Maire ».

**ARTICLE 4** : Dans le cadre de cette délégation, Mme Laurence RODRIGUEZ pourra représenter la commune lors de réunions ou manifestations relatives à ces compétences.

**ARTICLE 5 :** Les délégations susvisées sont exercées sous la surveillance et la responsabilité du Maire et sont révocables à tout moment.

AR Préfecture

016011601190120260323-2026150127  
Réçu le 26/03/2026  
Publié le 26/03/2026

**ARTICLE 6 :** Mme Laurence RODRIGUEZ rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises et les actes signés dans le cadre des présentes délégations de fonctions.

**ARTICLE 7 :** La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Charente et dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Procureur de la République d'Angoulême et à Monsieur le Comptable Municipal.

Fait à DIGNAC, le 23 mars 2026  
Le Maire, Hugo ROUGIER

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 23 Mars 2026  
La 4<sup>ème</sup> adjointe, Laurence RODRIGUEZ

Réception en Préfecture :

Publié en Mairie le :

Notifié le :